

Un délégué du préfet condamné pour violation de domicile

DÉLÉGUÉ DU PRÉFET DE L'OISE et gendarme de réserve. De prime abord, ce fonctionnaire de 31 ans, incarne une figure au-dessus de tout soupçon. De prime abord seulement. Poursuivi pour violation de domicile à l'aide de manœuvres, menaces et voies de fait, il a été condamné, jeudi, à trois mois de prison avec sursis et 1000 € de dommages-intérêts.

L'embarrassante affaire remonte au 28 juin 2013. Ce jour-là, l'oubli d'un ticket de caisse oblige Ludovic, fonctionnaire de police, à regagner en urgence son domicile, à Lhéraule. A peine descendu de voiture, le policier remarque une anomalie. « La porte d'entrée n'était pas verrouillée alors que j'étais sûr de l'avoir fermée à clé avant de partir », se souvient-il. Persuadé qu'il va surprendre un cambrioleur, le policier s'empare de son arme de

service. Une fois dans la maison, surprise. Pas d'homme cagoulé, ni de malfrat les poches pleines de bijoux, mais un visage familial, écarlate et couvert de sueur : celui de Mathieu, le fils du propriétaire.

Il nie tout et crie à la calomnie

Les deux hommes se connaissent. Presque toutes les semaines, ils partagent la même salle de sport. Décrit comme intrusif et animé d'une curiosité malade, Mathieu rêvait-il, en secret, de partager davantage ? C'est ce que pense Ludovic. « Toute cette affaire est malsaine, regrette-t-il. Je l'ai quand même surpris dans la chambre de ma fille. Sans parler des tiroirs de sous-vêtements de ma compagne qui étaient entrouverts et semblaient avoir été fouillés. »

« Cet homme a un esprit pervers et manipulateur, relève M^e Domitille Risbourg, avocate des victimes. On peut imaginer qu'il s'était déjà introduit plusieurs fois dans cette maison. » Le délégué du préfet nie tout, crie à la calomnie et dénonce une sombre histoire de vengeance. A l'écouter, c'est même sa trop grande probité qui l'a envoyé à la barre du tribunal. « J'ai refusé d'intervenir en faveur de la femme de Ludovic quand elle convoitait un poste d'agent administratif à la préfecture de région. Depuis, nos relations se sont considérablement refroidies. C'est même la base de toute l'histoire. » Ses arguments n'ont pas convaincu le tribunal et risquent de ne pas satisfaire les services de la préfecture, qui suivent de très près le développement de l'affaire.

DAVID LIVOIS